

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 17 novembre 2025, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Simon Angers District 1
Monsieur le conseiller Alain Daigle District 2
Madame la conseillère Renée Fortin District 3
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier District 4
Madame la conseillère Nathalie Haman District 5
Madame la conseillère Amélie Fournier District 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beauregard.

Sont également présents :

M. Claude Lalonde, ing., directeur général, Mme Julie Lamarche, OMA, greffière, Mme Josée Tassé, CPA, OMA, trésorière et Mme Josiane Martel Ouellet, urbaniste.

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

530-11-2025

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé de Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

Que la séance soit déclarée ouverte à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

531-11-2025

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Renée Fortin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié avec l'ajout du point 13.1, le point en affaires nouvelles demeurant ouvert :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 4.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025
5. **AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 6.1 **Direction générale**
- 6.1.1 Octroi de contrat pour les licences Microsoft 2026

- 6.1.2 Octroi de contrat pour les services de support informatique 2026
- 6.2 Finances et trésorerie**
- 6.2.1 Dépôt de la liste des dépenses par approbateur
 - 6.2.2 Dépôt de la liste des transferts de fonds budgétaires
 - 6.2.3 Dépôt du rapport et des listes des déboursés
 - 6.2.4 Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications de la firme PG Solutions pour 2026
 - 6.2.5 Aide financière - Entrée chez soi Brome-Missisquoi
 - 6.2.6 Adoption des prévisions budgétaires 2026 - Zone-Éco (La RIGMRBM)
 - 6.2.7 Adoption du plan triennal d'immobilisation 2026 à 2028 – Zone-Éco (La RIGMRBM)
 - 6.2.8 Adoption du budget 2026 - Régie Aéroportuaire Régionale des Cantons de l'Est (RARCE)
- 6.3 Greffe et affaires juridiques**
- 7. RÈGLEMENTATION**
- 7.1 Adoption du règlement numéro 1841-51-2025 modifiant le règlement de zonage 1841 afin de créer la zone Cc-3, d'autoriser certains usages spécifiques en lien avec les véhicules lourds dans le secteur de la rue de Salaberry, ainsi que les établissements de restauration dans la zone Cbb-5, secteur comprenant une portion de la rue de Sherbrooke
- 8. AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**
- 8.1 Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 2 septembre 2025
 - 8.2 Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 9 octobre 2025
 - 8.3 Demandes d'approbation de PIIA 2025-052 et 2025-089 / 518 rue Principale
 - 8.4 Demande d'approbation de PIIA 2025-093 / 426-428 rue de la Rivière
 - 8.5 Demande d'approbation de PIIA 2025-092 / 460 rue Principale
 - 8.6 Demande d'approbation de PIIA 2025-090 / 121 rue Guillotte
 - 8.7 Demande d'approbation de PIIA 2025-091 / Lot 6 411 611, boulevard Louis-Joseph-Papineau
 - 8.8 Demande d'approbation de PIIA 2025-086 / 150, 152 et 154 rue Principale
 - 8.9 Demande d'approbation de PIIA 2025-102 / 200, 210 et 230 terrasse Bellerive
 - 8.10 Demande d'approbation de PIIA 2025-100 / 131 rue William
 - 8.11 Modification - Demande de PIIA 2025-098 / 327 rue Paul-Hébert
 - 8.12 Modification - Demande de PIIA 2025-103 / 145-149 rue Albert-Millaire
 - 8.13 Modification - Demande de PIIA 2025-041 / 794 rue Principale
 - 8.14 Résiliation du contrat - Services professionnels pour la préparation du plan et des règlements d'urbanisme de la Ville de Cowansville - Révision quinquennale par la firme BC2 - Appel d'offres numéro 16-URB-P-22
 - 8.15 Demande d'autorisation de traverse et circulation du Club motoneige Baie Missisquoi - saison hivernale 2025-2026
 - 8.16 Autorisation de signature et validation des passages pour la saison d'hiver 2025-2026 - Club Quad Estrie Montérégie (Club 3 et 4 roues de l'Estrie)
 - 8.17 Approbation de la grille d'évaluation et de pondération des soumissions reçues pour la fourniture et l'installation de modules de jeux 2-5 ans et 5-12 ans au parc Papineau
 - 8.18 Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 1 pour les travaux effectués dans le cadre du projet de réaménagement du parc Désourdy, rue Mackinnon
- 9. INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**
- 9.1 Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 1 pour les travaux effectués dans le cadre du projet de prolongement du réseau pluvial des rues Pelchat et Laurier
 - 9.2 Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 1 pour les travaux effectués dans le cadre du projet des travaux de pavage d'une couche de surface sur diverses rues

- 9.3 Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 2 pour les travaux effectués dans le cadre du projet de pulvérisation des rues Ayers et Beaumont
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
- 10.1 Autorisation d'occupation du parc du Centre-ville - Marché de Noël
- 10.2 Autorisation de fermeture de rues et d'occupation du parc Centre-ville - Défilé de Noël
- 10.3 Appui à la Grande semaine des tout-petits (GSTP)
- 10.4 Aide financière - Les Chevaliers de Colomb Cowansville
- 11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**
- 12. RESSOURCES HUMAINES**
- 12.1 Dépôt de la liste du mouvement de personnel
- 12.2 Mises à pied d'employés temporaires
- 12.3 Nomination d'un pompier temps partiel - Service de sécurité incendie
- 13. AFFAIRES NOUVELLES**
- 14. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée à l'unanimité.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions est tenue tel que requis par la loi. Des citoyens questionnent les membres du conseil.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

532-11-2025

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2025

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2025, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Direction générale

533-11-2025

Octroi de contrat pour les licences Microsoft 2026

Considérant la nécessité de renouveler les licences Microsoft pour 2026;

Considérant la soumission reçue de la firme Sherweb;

Considérant que le *Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle* actuellement en vigueur permet de conclure un contrat de gré à gré pour les contrats de services informatique (licences et support);

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Madame la conseillère Nathalie Haman

Et résolu :

D'accepter la soumission de Sherweb au montant total estimé de 47 944,08 \$ taxes incluses couvrant la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026, payable en montant mensuel de 3 995,34 \$ taxes incluses.

De réserver les deniers requis aux fins de la présente dépense au budget d'opération 2026 (poste 02-135-00-452) et ajuster selon les quantités réelles utilisées.

Adoptée à l'unanimité

534-11-2025

Octroi de contrat pour les services de support informatique 2026

Considérant la nécessité d'obtenir les services d'une firme externe pour le support informatique pour l'année 2026;

Considérant qu'afin d'assurer la stabilité et la sécurité des systèmes informatiques il est préférable qu'une firme externe ait accès aux serveurs informatiques et à ses paramètres;

Considérant que Groupe Conseil Brieau inc. a une place d'affaires à Cowansville, offrant ainsi le service demandé avec un délai rapide d'intervention;

Considérant la soumission numéro Q12122 déposée par Groupe Conseil Brieau inc.;

Considérant que le *Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle* actuellement en vigueur permet de conclure un contrat de gré à gré pour les contrats de services informatique (licences et support);

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Madame la conseillère Renée Fortin

Et résolu :

D'accepter la soumission Q12122 de Groupe Conseil Brieau inc. au montant total estimé de 109 756,56 \$ taxes incluses couvrant la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026, payable en montant mensuel de 9 146,38 \$ taxes incluses.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de service avec Groupe Conseil Brieau inc., le tout, suivant le projet de contrat déposé au soutien de la présente résolution.

De réserver les deniers requis aux fins de la présente dépense au budget d'opération 2026 (poste 02-135-00-452) et ajuster selon les quantités réelles utilisées.

Adoptée à l'unanimité

Finances et trésorerie

535-11-2025

Dépôt de la liste des dépenses par approbateur

Considérant le *Règlement numéro 1919 en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires* actuellement en vigueur et plus spécifiquement la section 2 portant sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses;

Considérant l'application de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) concernant toute autorisation de dépenses accordée à un employé ou fonctionnaire;

Considérant la liste des dépenses par approbateur pour la période du 24 septembre au 31 octobre 2025 préparée par la trésorière;

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Haman

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'accepter la liste des dépenses par approbateur déposée par la trésorière pour la période du 24 septembre au 31 octobre 2025.

Adoptée à l'unanimité

536-11-2025

Dépôt de la liste des transferts de fonds budgétaires

Considérant le *Règlement numéro 1919 en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires* actuellement en vigueur et plus spécifiquement la section 7 portant sur la délégation et politique de variation et de transferts de fonds budgétaires;

Considérant la liste des transferts de fonds budgétaires autorisés par la trésorière pour le mois d'octobre 2025;

Il est proposé par Madame la conseillère Renée Fortin

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'accepter la liste des transferts de fonds budgétaires déposée par la trésorière pour le mois d'octobre 2025, soit du 24 septembre au 31 octobre 2025.

Adoptée à l'unanimité

537-11-2025

Dépôt du rapport et des listes des déboursés

Considérant le *Règlement numéro 1919 en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires* actuellement en vigueur;

Considérant le rapport des déboursés autorisés pour le mois d'octobre 2025 préparé par la trésorière;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Nathalie Haman

Et résolu :

D'accepter le rapport des déboursés, y incluant les listes des paiements, autorisés en vertu du règlement 1919 pour la période du mois d'octobre 2025, déposé par la trésorière, soit :

- la liste des paiements, pour la somme de 3 427 229,31 \$, et
- les salaires, pour la somme de 661 703,48 \$;

pour un total de 4 088 932,79 \$.

Adoptée à l'unanimité

538-11-2025**Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications de la firme PG Solutions pour 2026**

Considérant que la Ville de Cowansville utilise les logiciels de PG Solutions inc. entre autres pour la gestion financière, la gestion des permis et des places d'affaires, la cour municipale, la gestion documentaire, la qualité des services et le soutien des applications en ligne;

Considérant que la Ville de Cowansville désire renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications (CESA) de la firme PG Solutions inc. pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications avec PG Solutions inc. pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 pour la somme de 181 186,60 \$ taxes incluses, tel que soumis dans la soumission du 31 août 2026 en y faisant des ajustements pour des ajouts ou des retraits de certaines applications en 2026.

De réserver les deniers requis aux fins de cette dépense au budget d'exploitation 2026 dans les codes objet 452 de chacun des départements respectifs.

De transmettre le bon de commande dûment approuvé à PG Solutions Inc.

Adoptée à l'unanimité

539-11-2025**Aide financière - Entrée chez soi Brome-Missisquoi**

Considérant que l'organisme Entrée chez soi Brome-Missisquoi est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant la demande de soutien financier de l'organisme Entrée chez soi Brome-Missisquoi pour la réalisation du projet « Une brique vers un chez soi »;

Considérant que le projet vise à soutenir la création de 4 chambres d'hébergement temporaire pour des personnes vivant des situations de précarité ou de vulnérabilité à Brome-Missisquoi;

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Haman

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'entériner l'octroi d'une aide financière d'un montant de 5 000 \$ à l'organisme Entrée chez soi Brome-Missisquoi en vue de la réalisation du projet « Une brique vers un chez soi ».

Adoptée à l'unanimité

540-11-2025**Adoption des prévisions budgétaires 2026 - Zone-Éco (La RIGMRBM)**

Considérant les prévisions budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 déposées par Zone-Éco;

Considérant que la Ville de Cowansville doit, conformément à l'alinéa 3 de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), approuver le budget de Zone-Éco;

Considérant que ce budget prévoit des revenus totalisant 7 451 664 \$, des dépenses de fonctionnement et autres activités totalisant 4 164 820 \$, des affectations totalisant 675 000 \$, et le financement des investissements prévus de 5 760 000 \$ par l'excédent de l'exercice, d'un montant de 2 611 844 \$, par une subvention à recevoir, d'un montant de 1 764 000 \$, et par un transfert à partir du surplus non affecté, d'un montant de 1 384 156 \$;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Madame la conseillère Renée Fortin

Et résolu :

D'approuver, tel que présenté par Zone-Éco, le budget 2026 de Zone-Éco, tel que déposé à la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

541-11-2025

Adoption du plan triennal d'immobilisation 2026 à 2028 – Zone-Éco (La RIGMRBM)

Considérant le plan triennal d'immobilisation pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028 déposé par Zone-Éco;

Considérant que ce plan triennal prévoit des immobilisations aux montants de 5 760 000 \$ en 2026, de 5 470 000 \$ en 2027 et de 1 325 000 \$ en 2028;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'approuver, tel que présenté par Zone-Éco, le plan triennal d'immobilisation pour les années 2026 à 2028 de Zone-Éco, tel que déposé à la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

542-11-2025

Adoption du budget 2026 - Régie Aéroportuaire Régionale des Cantons de l'Est (RARCE)

Considérant les prévisions budgétaires 2026 déposées par la Régie Aéroportuaire Régionale des Cantons de l'Est (RARCE);

Considérant que la Ville de Cowansville doit, conformément à l'alinéa 3 de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), approuver le budget de la Régie;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Nathalie Haman

Et résolu :

D'approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026 de la Régie Aéroportuaire Régionale des Cantons de l'Est totalisant des revenus de 1 725 033 \$, tel que plus amplement détaillées au document présenté au soutien des présentes et adopté par la RARCE.

De réserver au budget d'opération pour l'exercice financier 2026 (poste budgétaire 02-371-00-951), les sommes nécessaires au paiement de la quote-part annuelle de 96 000 \$ ainsi qu'un montant additionnel de 48 368,71 \$ afin de rembourser les frais de financement reliés à la réfection de la piste, le tout pour une quote-part annuelle de 144 368,71 \$.

Adoptée à l'unanimité

Greffé et affaires juridiques

RÉGLEMENTATION

543-11-2025

Adoption du règlement numéro 1841-51-2025 modifiant le règlement de zonage 1841 afin de créer la zone Cc-3, d'autoriser certains usages spécifiques en lien avec les véhicules lourds dans le secteur de la rue de Salaberry, ainsi que les établissements de restauration dans la zone Cbb-5, secteur comprenant une portion de la rue de Sherbrooke

Considérant que la Ville de Cowansville a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), de modifier son règlement de zonage;

Considérant que la Ville désire mettre à jour certaines dispositions de son règlement de zonage;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 2 septembre 2025 sous la résolution numéro 443-09-2025;

Considérant qu'un premier projet de règlement a été adopté à cette même séance par la résolution numéro 444-09-2025;

Considérant que le présent règlement a fait l'objet d'une consultation publique en date du 17 septembre 2025;

Considérant que le second projet a été adopté à la séance du 1^{er} octobre 2025 par la résolution numéro 503-10-2025;

Considérant qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue à la Ville suivant un avis public publié le 7 octobre 2025;

Considérant que le règlement a pour objets :

- De créer une nouvelle zone Cc-3 à même une partie de la zone Cc-1 de manière à permettre les usages de la classe C42 – Services de véhicules lourds, incluant notamment les établissements servant à la location, la vente, l'entretien de véhicules dans le secteur de la rue de Salaberry. Toutefois, certains usages de reconditionnement de véhicules non compatibles seront expressément exclus.
- D'autoriser la classe d'usage C71 – Restauration dans la zone Cbb-5, qui inclut notamment une portion de la rue de Sherbrooke, située au nord du boulevard Jean-Jacques-Bertrand.

Considérant que cette modification vise à diversifier l'offre commerciale des deux secteurs, en favorisant l'implantation d'activités qui répondent aux besoins des usagers, tout en soutenant le développement économique des rues de Sherbrooke et de Salaberry;

Considérant qu'il n'y a eu aucun changement entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro 1841-51-2025 modifiant le règlement de zonage 1841 afin de créer la zone Cc-3, d'autoriser certains usages spécifiques en lien avec les véhicules lourds dans le secteur de la rue de Salaberry, ainsi que les établissements de restauration dans la zone Cbb-5, secteur comprenant une portion de la rue de Sherbrooke.

Adoptée à l'unanimité

AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

544-11-2025

Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 2 septembre 2025

Considérant la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 2 septembre 2025;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 2 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

545-11-2025

Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 9 octobre 2025

Considérant la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 octobre 2025;

Il est proposé par Madame la conseillère Renée Fortin

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 9 octobre 2025.

Adoptée à l'unanimité

546-11-2025

Demandes d'approbation de PIIA 2025-052 et 2025-089 / 518 rue Principale

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 9 octobre 2025;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demandes de PIIA 2025-052 et 2025-089 / 518 rue Principale » datés du 9 octobre 2025, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Haman

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'approuver les demandes de PIIA 2025-052 et 2025-089 relative à la propriété sise au 518 rue Principale, lot 3 355 762 du cadastre du Québec, de manière à permettre des rénovations extérieures ainsi que l'installation d'enseignes pour le nouveau commerce Fromagerie Gourmande Express, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

547-11-2025**Demande d'approbation de PIIA 2025-093 / 426-428 rue de la Rivière**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 9 octobre 2025;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2025-093 / 426-428 rue de la Rivière » datés du 9 octobre 2025, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2025-093 relative à la propriété sise au 426-428 rue de la Rivière, lots 3 799 571 et 3 799 612 du cadastre du Québec, de manière à permettre le remplacement de l'enseigne de type pylône annonçant la station d'essence Pétro-Canada et son lave-auto, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

548-11-2025**Demande d'approbation de PIIA 2025-092 / 460 rue Principale**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 9 octobre 2025;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2025-092 / 460 rue Principale » datés du 9 octobre 2025, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Renée Fortin

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2025-092 relative à la propriété sise au 460 rue Principale, lots 3 355 779, 3 356 480, 3 355 547 à 3 355 564, 3 913 281, 3 913 282 et 3 355 565 à 3 355 581 du cadastre du Québec, de manière à permettre le remplacement des ouvertures (portes simples et portes de garage) de l'immeuble en copropriété Les Berges de Sweetsburg, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

549-11-2025**Demande d'approbation de PIIA 2025-090 / 121 rue Guillotte**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 9 octobre 2025;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2025-090 / 121 rue Guillotte » datés du 9 octobre 2025, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Haman

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2025-090 relative à la propriété sise au 121 rue Guillotte, lot 5 695 629 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'un bâtiment accessoire, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

550-11-2025

Demande d'approbation de PIIA 2025-091 / Lot 6 411 611, boulevard Louis-Joseph-Papineau

Considérant l'avis favorable, sous conditions, à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 9 octobre 2025;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2025-091 / Lot 6 411 611 – boul. Louis-Joseph-Papineau » datés du 9 octobre 2025, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'approuver, sous conditions, la demande de PIIA 2025-091 relative à la future propriété sise sur le boulevard Louis-Joseph-Papineau, lot 6 411 611 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'un bâtiment commercial comprenant deux locaux, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Il est à noter qu'à terme, le site pourrait faire l'objet d'un projet intégré prévoyant une seconde construction. Le cas échéant, ce projet devra être soumis de nouveau à l'approbation du comité consultatif d'urbanisme et du conseil municipal.

CONDITIONS :

1. Aménagement d'un accès piétonnier

Prévoir l'ajout de sentiers, trottoirs ou corridors actifs permettant d'accéder au bâtiment sans empiéter sur la voie de circulation automobile, lorsque cela est possible.

2. Reconfiguration de l'entrée charretière

Celle-ci devra être réalignée afin de former un axe droit avec la rue d'Halifax, en cohérence avec la voie de circulation existante.

3. Vis-à-vis

Intégrer une haie le long de la limite Est du terrain, entre la cour de déchargement et l'immeuble résidentiel existant, afin de limiter les nuisances visuelles.

4. Conteneurs et transformateurs

Les éléments techniques (conteneurs, transformateurs, etc.) devront être situés à l'extérieur des cours avant et latérale bordant la rue Joliette et le boulevard Louis-Joseph-Papineau. Un aménagement paysager devra également être prévu afin de réduire leur impact visuel depuis le boulevard Jean-Jacques-Bertrand.

Adoptée à l'unanimité

551-11-2025**Demande d'approbation de PIIA 2025-086 / 150, 152 et 154 rue Principale**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité, sous condition, du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 9 octobre 2025;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2025-086 / 154, 152 et 150 rue Principale » datés du 9 octobre 2025, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Renée Fortin

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2025-086 relative à la propriété sise au 150, 152 et 154 rue Principale, lots 3 355 541, 3 355 542, 3 355 544 et 3 355 545 du cadastre du Québec, de manière à permettre la réinstallation des enseignes sur la façade avant principale de l'immeuble, suite aux travaux de réfection, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes, à la condition que les dimensions du lettrage des trois enseignes doivent être uniformes en hauteur, typographie et les lettres doivent être positionnées horizontalement à la même hauteur sur l'ensemble des surfaces.

Adoptée à l'unanimité

552-11-2025**Demande d'approbation de PIIA 2025-102 / 200, 210 et 230 terrasse Bellerive**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 4 novembre 2025;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2025-102 / 200, 210 et 230 terrasse Bellerive » datés du 4 novembre 2025, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Madame la conseillère Nathalie Haman

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2025-102 relative aux propriétés sises au 200, 210 et 230 terrasse Bellerive, lot 3 356 605 du cadastre du Québec, de manière à permettre la réfection de certaines ouvertures et revêtements extérieurs sur les trois immeubles, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

553-11-2025**Demande d'approbation de PIIA 2025-100 / 131 rue William**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 4 novembre 2025;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2025-100 / 131 rue William » datés du 4 novembre 2025, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Haman

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2025-100 relative à la propriété sise au 131 rue William, lot 3 356 895 du cadastre du Québec, de manière à permettre le remplacement de onze (11) fenêtres sur la maison tout en conservant la moulure bleue du revêtement et les volets, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

554-11-2025

Modification - Demande de PIIA 2025-098 / 327 rue Paul-Hébert

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 4 novembre 2025;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2025-098 / 327 rue Paul-Hébert » datés du 4 novembre 2025, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Renée Fortin

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2025-098 relative à la future propriété sise au 327 rue Paul-Hébert, lot 6 472 879 du cadastre du Québec, de manière à permettre une modification à la demande initiale touchant deux (2) des matériaux de la façade avant de l'habitation et du garage contigu, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

555-11-2025

Modification - Demande de PIIA 2025-103 / 145-149 rue Albert-Millaire

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 4 novembre 2025;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2025-103 / 145-149 rue Albert-Millaire » datés du 4 novembre 2025, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2025-103 relative à la future propriété sise au 145-149 rue Albert-Millaire, lots 6 585 581 et 6 585 582 du cadastre du Québec, de manière à permettre une modification à la demande initiale touchant les matériaux extérieurs, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

556-11-2025

Modification - Demande de PIIA 2025-041 / 794 rue Principale

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 4 novembre 2025;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2025-041 / 794 rue Principale » datés du 4 novembre 2025, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2025-041 relative à la propriété sise au 794 rue Principale, lot 3 355 715 du cadastre du Québec, de manière à permettre une modification à la demande initiale par l'ajout de deux nouvelles fenêtres dans le mur aveugle du garage, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

557-11-2025

Résiliation du contrat - Services professionnels pour la préparation du plan et des règlements d'urbanisme de la Ville de Cowansville - Révision quinquennale par la firme BC2 - Appel d'offres numéro 16-URB-P-22

Considérant que la Ville a octroyé un contrat à la firme BC2 pour la révision quinquennale du plan et des règlements d'urbanisme conformément à la résolution 511-10-2022, adoptée lors de la séance ordinaire du 17 octobre 2022;

Considérant que la firme BC2 a transmis le plan et les règlements révisés pour commentaires;

Considérant que la révision quinquennale ne se démarque pas et se limite à une mise à jour des normes;

Considérant que la firme BC2 a mentionné qu'un ajustement d'honoraires serait nécessaire pour la suite du mandat;

Considérant que la Ville a reçu tous les documents que la firme BC2 a réalisés au cours du mandat;

Considérant que toutes les dernières factures qui devaient être payées ont été acquittées;

Considérant que la Ville considère qu'il est d'intérêt de résilier bilatéralement le contrat conclu avec BC2;

Considérant que la firme BC2 a accepté par écrit de résilier le contrat avec la Ville;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

De résilier bilatéralement le contrat conclu avec la firme BC2, dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 16-URB-P-22.

De payer à BC2 toute facture pour des services ayant été rendus à ce jour et qui n'aurait pas déjà été acquittée et de libérer les fonds non utilisés du surplus tel que prévu dans la résolution 511-10-2022.

Adoptée à l'unanimité

558-11-2025

Demande d'autorisation de traverse et circulation du Club motoneige Baie Missisquoi - saison hivernale 2025-2026

Considérant qu'une demande a été adressée à la Ville le 30 septembre 2025, par M. Jean Richard, président du Club motoneige Baie-Missisquoi, afin d'obtenir l'autorisation de traverser ou circuler en motoneige sur certaines rues et certains terrains de la Ville de Cowansville;

Considérant les documents joints au soutien de la présente;

Considérant la *Loi sur les véhicules hors route* (RLRQ, c. V-1.2 et V-1.3);

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Nathalie Haman

Et résolu :

D'autoriser le Club motoneige Baie Missisquoi à traverser ou circuler en motoneige sur certaines routes et terrains de la municipalité pour la saison 2025-2026, le tout conformément aux plans de tracé déposés par le Club.

Cette autorisation est conditionnelle à ce que :

1. Le Club détienne une police d'assurance responsabilité civile d'un montant minimal de deux millions de dollars (2 000 000 \$), valide pour toute la durée de la saison 2025-2026;
2. Le Club obtienne les autorisations écrites de tous les propriétaires d'immeubles ou de terrains situés sur le domaine privé et faisant partie du tracé du sentier déposé à l'appui de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

559-11-2025

Autorisation de signature et validation des passages pour la saison d'hiver 2025-2026 - Club Quad Estrie Montérégie (Club 3 et 4 roues de l'Estrie)

Considérant qu'une demande a été adressée à la Ville, par Michel Massé, président du Club de 3 et 4 Roiues de l'Estrie, afin d'obtenir l'autorisation de traverser ou circuler en véhicules tout-terrain (V.T.T.) sur certaines rues et terrains localisé sur le territoire de la Ville de Cowansville;

Considérant la validation des routes traversées dont la liste et plan sont joints au présent document;

Considérant la *Loi sur les véhicules hors route* (RLRQ, c. V-1.2 et V-1.3);

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Renée Fortin

Et résolu :

D'autoriser le Club Quad Estrie Montérégie (Club 3 et 4 roues de l'Estrie) à traverser ou circuler sur des routes et terrains localisé sur le territoire de la municipalité en véhicules tout-terrain pour la saison 2025-2026, le tout conformément aux plans déposés par le club, conditionnellement à ce que le club détienne une couverture d'assurance responsabilité civile d'au moins 2 000 000 \$ ainsi que l'autorisation de tout propriétaire d'un immeuble ou d'une

terre du domaine privé correspondant au tracé du sentier déposé au soutien de la présente résolution.

D'autoriser le directeur du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, ou en son absence, la directrice adjointe du même service, à signer le formulaire de renouvellement pour la saison 2025-2026 à titre de représentant de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

560-11-2025

Approbation de la grille d'évaluation et de pondération des soumissions reçues pour la fourniture et l'installation de modules de jeux 2-5 ans et 5-12 ans au parc Papineau

Considérant que conformément à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil municipal doit utiliser un système d'évaluation et de pondération des offres lors de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels et qu'il peut également choisir d'utiliser un tel système d'évaluation et de pondération pour tout autre projet;

Considérant que le conseil doit approuver les critères qui seront utilisés pour évaluer les offres, ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères, lesquels sont intégrés à la grille d'évaluation;

Considérant que la grille d'évaluation doit être approuvée par le conseil municipal pour l'appel d'offres pour la fourniture et l'installation de modules de jeux 2-5 ans et 5-12 ans pour le parc Papineau;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'autoriser l'utilisation de la grille suivante d'évaluation des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres à être lancé pour la fourniture et l'installation de modules de jeux 2-5 ans et 5-12 ans pour le parc Papineau :

ITEM	CATÉGORIE	POINTAGE	NOTE
1 Valeur des jeux			
1.1	Fonction ludique (respect thématique)	5	
1.2	Capacités motrices	5	
1.3	Capacités cognitives	5	
1.4	Capacités imaginatives	5	
1.5	Capacités sociales	5	
Total de l'item 1		30	
2 Aménagement, design et esthétique			
2.1	Architecture, dynamisme de la structure et originalité	10	
2.2	Diversité	5	
2.3	Appropriation de l'espace	5	
2.4	Matériaux durables	10	
Total de l'item 2		30	
3 Qualité du fournisseur			
3.1	Présentation de trois projets similaires	10	

3.2	Nombre d'années que l'entreprise est en fonction	10	
3.3	Expérience des employés attitrés au projet	10	
	Total de l'item 3	30	
4 Présentation de l'offre de service			
4.1	Organisation de l'information	5	
4.2	Qualité de la présentation	5	
	Total de l'item 4	10	
Grand total			100

Adoptée à l'unanimité

561-11-2025

Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 1 pour les travaux effectués dans le cadre du projet de réaménagement du parc Désourdy, rue Mackinnon

Considérant que le conseil municipal a adjugé le contrat pour le réaménagement du parc Désourdy, rue Mackinnon à Excavation St-Pierre et Tremblay inc. pour un montant de 460 787,41 \$, taxes incluses, et ce, conformément à la résolution numéro 477-09-2025;

Considérant qu'Excavation St-Pierre et Tremblay Inc. a transmis à la Ville le 6 novembre 2025 la demande de paiement du décompte progressif numéro 1 pour un montant de 196 595,41 \$;

Considérant la recommandation de paiement de la firme d'ingénierie St-Georges Structure et Civil daté du 6 novembre 2025;

Considérant que l'état des décomptes est le suivant :

Étapes	Montant (excluant les taxes)
Contrat adjugé	400 771,83 \$
Décompte progressif numéro 1	189 988,56 \$
Solde théorique à payer	210 783,27 \$

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Nathalie Haman

Et résolu :

D'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 1 à Excavation St-Pierre et Tremblay Inc. pour un montant de 196 595,41 \$, incluant les taxes, et ce, conformément à la demande de paiement transmise le 6 novembre 2025, pour les travaux effectués dans le cadre du projet de réaménagement du parc Désourdy, rue Mackinnon.

Adoptée à l'unanimité

INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS

562-11-2025

Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 1 pour les travaux effectués dans le cadre du projet de prolongement du réseau pluvial des rues Pelchat et Laurier

Considérant que le conseil municipal a adjugé le contrat pour le prolongement du réseau pluvial des rues Pelchat et Laurier à GJ Ménard inc. pour un montant de 190 063,39, taxes incluses, et ce, conformément à la résolution numéro 455-09-2025;

Considérant que GJ Ménard inc. a transmis à la Ville le 4 novembre 2025 la demande de paiement du décompte progressif numéro 1 pour un montant de 186 518,98 \$;

Considérant la recommandation datée du 29 octobre 2025 de M. Martin Cloutier, ing. de la firme Côté Jean et associés;

Considérant que l'état des décomptes est le suivant :

Étapes	Montant (excluant les taxes)
Contrat adjugé	165 308,44 \$
Ordre de changement (ODC-01)	19 070,22 \$
Décompte progressif numéro 1	180 250,76 \$
Solde théorique à payer	4 127,90 \$

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 1 à GJ Ménard inc. pour un montant de 186 518,98 \$, incluant les taxes, et ce, conformément à la demande de paiement transmise le 4 novembre 2025, pour les travaux effectués dans le cadre du projet de prolongement du réseau pluvial des rues Pelchat et Laurier.

Adoptée à l'unanimité

563-11-2025

Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 1 pour les travaux effectués dans le cadre du projet des travaux de pavage d'une couche de surface sur diverses rues

Considérant que le conseil municipal a adjugé le contrat pour des travaux de pavage de couche de surface sur diverses rues à Pavage Maska Inc. pour un montant de 477 462,10 \$, taxes incluses, et ce, conformément à la résolution numéro 409-08-2025;

Considérant que Pavage Maska Inc. a transmis à la Ville le 6 octobre 2025 la demande de paiement du décompte progressif numéro 1 pour un montant de 52 677,91 \$;

Considérant la recommandation de l'ingénieur daté du 6 octobre 2026 et du directeur du Service des infrastructures et immobilisations;

Considérant que l'état des décomptes est le suivant :

Étapes	Montant (excluant les taxes)
Contrat adjugé	415 274,71 \$
Décompte progressif numéro 1	50 907,60 \$
Solde théorique à payer	364 367,11 \$

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 1 à Pavage Mask Inc. pour un montant de 52 677,91 \$, incluant les taxes, et ce, conformément à la demande de paiement transmise le 6 octobre 2025, pour les travaux de pavage de couche de surface sur diverses rues.

Adoptée à l'unanimité

564-11-2025

Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 2 pour les travaux effectués dans le cadre du projet de pulvérisation des rues Ayers et Beaumont

Considérant que le conseil municipal a adjugé le contrat pour la pulvérisation des rues Ayers et Beaumont à Eurovia Québec Construction inc. pour un montant de 20 523,04 \$, taxes incluses;

Considérant qu'Eurovia Québec Construction inc. a transmis à la Ville le 30 septembre 2025 la demande de paiement du décompte progressif numéro 2 pour un montant de 11 727,45 \$;

Considérant la recommandation du chef de division du Service des infrastructures et immobilisations;

Considérant que l'état des décomptes est le suivant :

Étapes	Montant (excluant les taxes)
Contrat adjugé	17 850,00 \$
Décompte progressif numéro 1	7 650,00 \$
Décompte progressif numéro 2	10 200,00 \$
Solde théorique à payer	0,00 \$

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 2 à Eurovia Québec Construction inc. pour un montant de 11 727,45 \$, incluant les taxes, et ce, conformément à la demande de paiement transmise le 30 septembre 2025, pour les travaux effectués dans le cadre du projet de pulvérisation des rues Ayers et Beaumont.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS ET CULTURE**565-11-2025****Autorisation d'occupation du parc du Centre-ville - Marché de Noël**

Considérant que la Ville de Cowansville souhaite organiser un Marché de Noël les 12, 13 et 14 décembre 2025 dans le parc du Centre-ville;

Considérant la volonté de la Ville de Cowansville de tenir des événements dans la municipalité;

Considérant que l'événement accueillera des camions de cuisine de rue et des chapiteaux de commerçants visant la mise en valeur des produits locaux;

Considérant le Règlement numéro 1932 (RM 460) réglementant la possession et la consommation d'alcool dans un endroit public;

Il est proposé par Madame la conseillère Renée Fortin

Appuyé par Madame la conseillère Nathalie Haman

Et résolu :

D'autoriser l'occupation du parc Centre-ville et d'une portion du stationnement du 12 au 14 décembre pour les besoins de l'événement.

D'autoriser la vente et la consommation de boissons alcoolisées au parc du Centre-ville lors de l'événement Marché de Noël du 12 au 14 décembre 2025.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité

566-11-2025**Autorisation de fermeture de rues et d'occupation du parc Centre-ville - Défilé de Noël**

Considérant que la Ville de Cowansville tiendra le défilé de Noël le vendredi 5 décembre 2025 dans les rues de la Ville et qui se terminera par un événement au parc Centre-ville;

Considérant que l'événement accueillera un camion de cuisine de rue et plusieurs chapiteaux de commerçants visant la mise en valeur des produits locaux;

Considérant que la Ville souhaite promouvoir les événements sur son territoire;

Considérant le Règlement numéro 1932 (RM 460) réglementant la possession et la consommation d'alcool dans un endroit public;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'autoriser le Service des loisirs et de la culture à tenir dans les rues de la ville, le Défilé de Noël le vendredi 5 décembre 2025 à compter de 18 h 30.

D'accorder une permission spéciale pour tous les types de véhicules motorisés afin de circuler sur la voie publique pour les besoins de l'événement.

D'autoriser la fermeture de la rue Leopold de 16h à 20h (entre la rue du Sud et le boulevard St-Joseph).

D'autoriser la fermeture de la rue du Sud (entre les rues Leopold et Principale) et la rue Principale (entre les rues Albert et Normandie) couvrant l'itinéraire du parcours de 18 h à 20h.

D'autoriser l'occupation du parc Centre-ville le 5 décembre pour les besoins de l'événement.

D'autoriser la vente et la consommation de boissons alcoolisées au parc du Centre-ville lors de l'événement défilé de Noël le 5 décembre 2025.

De demander au Service de sécurité incendie d'assurer, par leur présence, le déroulement du défilé en toute sécurité.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité

567-11-2025

Appui à la Grande semaine des tout-petits (GSTP)

Considérant que la dixième édition de la grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

Considérant que tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel;

Considérant que la grande semaine des tout-petits vise notamment à mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille et de sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;

Considérant que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge;

Considérant que les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles;

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Haman

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'autoriser le maire ou la mairesse à procéder au lever du drapeau thématique de la grande semaine des tout-petits et inviter les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 17 novembre 2025, qui marquera le début des festivités.

Adoptée à l'unanimité

568-11-2025

Aide financière - Les Chevaliers de Colomb Cowansville

Considérant que Les Chevaliers de Colomb est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance et partenaires;

Considérant que Les Chevaliers de Colomb apportent de l'aide à de nombreuses familles démunies de Cowansville et région;

Considérant que les besoins de la population sont grandissants;

Considérant la recommandation du comité au conseil municipal;

Il est proposé par Madame la conseillère Renée Fortin

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'accorder une aide financière de 5 000 \$ pour l'année 2025 à l'organisme Les Chevaliers de Colomb dans le cadre de la Guignolée 2025.

Adoptée à l'unanimité

SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES

RESSOURCES HUMAINES

569-11-2025

Dépôt de la liste du mouvement de personnel

Considérant le *Règlement numéro 1919 en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires* actuellement en vigueur et plus spécifiquement la section 4 portant sur la délégation du pouvoir d'embauche et nomination d'un employé salarié;

Considérant les mouvements de personnel autorisés par le directeur général et/ou la directrice des ressources humaines pour les mois de septembre et d'octobre 2025;

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Haman

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'accepter et de ratifier la liste du mouvement de personnel déposée par la directrice des ressources humaines pour les mois de septembre et d'octobre 2025.

Adoptée à l'unanimité

570-11-2025

Mises à pied d'employés temporaires

Considérant que certaines embauches ont été effectuées afin de combler des postes de façon temporaire;

Considérant que les besoins de la Ville ont changé et que le maintien en poste de certains employés temporaires n'est plus justifié;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Renée Fortin

Et résolu :

D'entériner les mises à pied des employés temporaires énumérés à la liste datée du 10 novembre 2025 déposée au soutien des présentes par la directrice des ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité

571-11-2025

Nomination d'un pompier temps partiel - Service de sécurité incendie

Considérant qu'Antoine Trudel a remis au directeur du Service de sécurité incendie, le 23 octobre 2025, sa lettre de démission au poste de pompier-préventionniste;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'embauche de pompiers temps partiel afin de rencontrer les exigences du schéma de couverture de risques incendie;

Considérant que la candidature interne d'Antoine Trudel a été déposée et que celle-ci rencontre les exigences du poste;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'accepter la démission au poste de pompier-préventionniste d'Antoine Trudel à compter du 25 octobre 2025.

D'entériner la nomination d'Antoine Trudel à titre de « pompier temps partiel » à compter du 26 octobre 2025, suivant les conditions prévues à l'Entente de travail entre l'Association des pompiers de Cowansville et la Ville de Cowansville.

De reconnaître les années de service continu à partir du 7 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES NOUVELLES

572-11-2025

Nomination - Maire suppléant

Considérant l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Madame la conseillère Nathalie Haman

Et résolu :

De désigner Simon Angers à titre de maire suppléant de Cowansville pour la période du 17 novembre 2025 au 3 mars 2026.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les membres du conseil ont reçu copie et pris connaissance des documents suivants :

- Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi du 16 septembre 2025;
- Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de Zone-Éco (La Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi) du 9 septembre 2025;
- Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire de Zone-Éco (La Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi) du 25 septembre 2025;
- Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie Aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est du 29 septembre 2025;
- Décision du ministre des Finances du 14 octobre 2025 afin d'adjudger l'émission des obligations de la Ville de Cowansville, au montant de 4 900 000 \$;
- Pétition datée du 1^{er} novembre 2025 déposée par des résidents de la rue Paul-Hébert s'opposant au changement de zonage de Ra-38 à Rbb-5 et demandant que soit refusé le projet de constructions d'habitations multi logements locatives dans le secteur au bout de la rue Paul-Hébert;
- Statistiques – Permis de construction – octobre 2025.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions est tenue. Des citoyens questionnent les membres du conseil.

573-11-2025

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de Madame la conseillère Nathalie Haman

Et résolu :

Que la séance soit levée à 20h24.

Adoptée à l'unanimité

Sylvie Beauregard, mairesse

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la maire indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.